

PAROLES DE DROIT

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | VOL. 4, N° 1, PRINTEMPS 2012

JURISTES AU FÉMININ HISTOIRES DE DÉFIS ET DE VALEURS

p. 5 à 8

LES ÉTUDIANTS EN DROIT DONNENT 10 000\$ POUR LA MODERNISATION DE LEUR BIBLIOTHÈQUE

p. 13

QUAND LE LIBRE-ÉCHANGE ÉBRANLE LA DÉMOCRATIE LE CAS DES OGM

p. 22-23





Vol. 4, n° 1, printemps 2012

SOMMAIRE

MOT DU DOYEN

3

BILLET

«Je me souviens...» par Diane Lemieux

4

DOSSIER ACTUALITÉ

Juristes au féminin, histoires de défis et de valeurs

5-8

ÉCHOS DE LA FACULTÉ

9-15

MATIÈRE GRISE

- Colloque international en droit comparé
- La Revue de droit de l'UdeS obtient une subvention prestigieuse

16-17

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Éric Folot, Mathieu Piché-Messier, Danielle Côté, Lysanne Pariseau-Legault, Nicola Di Iorio

18-20

HOMMES ET FEMMES DE PASSION

Geneviève Cartier : docto, boulot, marmots

21

DOSSIER RECHERCHE

Quand le libre-échange ébranle la démocratie : le cas des OGM

22-23

FOCUS ÉTUDIANT

Incursion au cœur du Printemps arabe

24

PARLONS PRATIQUE

- Démystifier l'inspection professionnelle pour les notaires
- Préserver la dignité et l'intimité à l'ère de l'information

25-26

ADDUS (Association des diplômés en droit de l'UdeS)

Mot du président, Souvenirs des Retrouvailles 2011, Cocktails du printemps, Invitation aux Retrouvailles 2012

27-30

CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

31

CRÉDITS

Coordination de la publication
Service des communications
Université de Sherbrooke

Rédactrice en chef
Diane Bergeron

Comité de rédaction
Diane Bergeron, Geneviève Dufour, André-Gilles Brodeur, Luce Laguë, Sébastien Lebel-Grenier, Nicolas Ouimet, Denise Pratte, Stéphanie Raymond

Collaborateurs
Chantal Bernier, André-Gilles Brodeur, Marie-Luce Cheney, Neville-Warren Cloutier, William Dufort, David Gilles, Luce Laguë, Diane Lemieux, Rollande Parent, Jocelyne Pellerin, Josée Perreault, Rafaël Primeau-Ferraro, Stéphanie Raymond

Photo de la page couverture
Martin Blache

Photos
Martin Blache, Bénédicte Brocart, Michel Caron, Paul Gaudet, François Lafrance, Pascal Morin et divers collaborateurs

Conception graphique
Graphic-Art

Paroles de droit
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
communication.droit@USherbrooke.ca
Tirage : 9000 exemplaires

Pour un abonnement gratuit ou un changement d'adresse :
chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier le périodique : Paroles de droit)

Pour donner de vos nouvelles :
communication.droit@USherbrooke.ca

MOT DU DOYEN

Une mosaïque de cheminements



Chers diplômés, chers étudiants, amis de la Faculté,

Les mosaïques de photos de nos promotions fièrement affichées dans les salles de classe racontent à leur manière la transformation du visage des professions juridiques. Premièrement par le nombre, bien entendu. Notre première promotion ne comportait, en 1957, que 13 diplômés alors que l'an dernier, 230 de nos étudiants recevaient leur diplôme de baccalauréat en droit.

Les photos révèlent aussi, au fil du temps, l'évolution de la jeunesse québécoise. Bien que l'intelligence, la vitalité et l'ambition continuent, sur chaque mosaïque, d'animer le visage de nos diplômés, la façon dont ils s'affichent change avec les époques. D'une promotion à une autre, nous découvrons des diplômés plus sérieux, bien seyants dans leur toge ou leur complet, ou plus désinvoltes, dans leurs atours de tous les jours. Les effets de mode sont bien mis en évidence par la longueur des cheveux, la prévalence de barbes ou de moustaches, les types de lunettes ou le style des vêtements.

Plus sérieusement toutefois, la transformation la plus remarquable est démographique, puisqu'elle porte sur la répartition hommes-femmes. Notre première diplômée, Lorraine Turcotte, apparaît sur la mosaïque de la promotion de 1957. Cette précurseure n'est rejointe par Lise Dubé et Andrée Y. Genest qu'en 1964. Alors que les étudiantes se font progressivement beaucoup plus nombreuses dans les années 70, c'est pendant les années 80 qu'elles deviennent majoritaires à la Faculté. En moins de 15 ans, ce sont deux professions, et

de manière plus générale l'ensemble de la société québécoise, qui sont radicalement transformées par l'atteinte de l'égalité des chances dans l'accès aux études universitaires en droit.

Depuis une quinzaine d'années, nos cohortes comptent entre 60 % et 67 % de diplômées. Il s'agit d'un changement majeur au regard de l'importance objective du rôle du juriste dans la société québécoise, mais également de la nature quelquefois conservatrice des professions juridiques. Il nous est donc apparu pertinent d'explorer le parcours de quelques-unes de nos diplômées issues de différentes promotions. Notre dossier sur les femmes offre ainsi un autre regard sur les défis et enjeux qui ont été et sont les leurs, mais aussi sur leurs réalisations et sur les opportunités dont elles ont profité.

Chacune de ces femmes a un parcours singulier. Leurs cheminements ont aujourd'hui valeur d'exemple pour ces nouvelles générations de femmes intelligentes, déterminées, articulées et ambitieuses qui s'outillent, à la Faculté, en vue de tracer leur propre chemin.

C'est donc à travers le témoignage de dix de nos diplômées que je vous invite à une réflexion sur le présent et l'avenir des professions juridiques. Bonne lecture!

Le doyen,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Lebel-Grenier'.

Sébastien Lebel-Grenier

BILLET

« JE ME SOUVIENS... »

D'un lieu

Sherbrooke, la ville où je suis née. La Reine des Cantons-de-l'Est, fière de ses grandes institutions, dont l'Université de Sherbrooke. Une université qui s'est démarquée en développant des programmes et des manières de faire uniques.

La Faculté de droit n'y échappe pas. Souvenir des groupes d'étudiants de taille réduite comparativement aux universités concurrentes qui empilaient les étudiants dans de grands amphithéâtres. J'ai l'image de ces tables et chaises disposées en U, entourant un prof enthousiaste.

Une ville, une université et une faculté envahies par des étudiants *étrangers*. Les étudiants d'origine – sherbrookoise, on s'entend – sont nettement minoritaires. Signe de fierté pour les quelques Sherbrookois : les étudiants de Montréal, de Québec et des régions ont succombé à notre charme!

D'une époque

Début des années 80. Référendum, nuit des longs couteaux, puis rapatriement unilatéral de la constitution canadienne. J'ai un cours de constitutionnel au programme. Wow ! J'ai l'impression de participer à l'Histoire qui est en train de s'écrire. En plein milieu de sa performance, le prof Patenaude est interrompu par sa secrétaire... il vient de recevoir un appel du bureau du premier ministre du Canada.

Une époque où les mouvements étudiants sont très militants. Référendum sur la scission de l'association étudiante sur le campus, pour des raisons qui demeurent assez vagues à mon souvenir ! Alliance des étudiants de quelques facultés clés : droit, administration, génie. Implication dans le comité étudiant de la fac. Souvenir d'une mini-grève à la faculté. On contestait quoi, déjà? Soyons honnêtes, c'est des partys dont on se souvient. Par exemple, je me rappelle que, lors du Carnaval d'hiver, les étudiants de la fac de droit s'étaient surpassés en « kidnappant » deux journalistes de Radio-Canada, soit Claude Hervieux et Alexandre Dumas.

D'un passage de vie

Un passage de vie qui m'a comblée. Par des connaissances, une compréhension fine d'une société de droit. De rencontres humaines, de profs compétents, dévoués et enthousiastes devant ces jeunes qui buvaient leurs paroles et qui avaient les oreilles



toutes grandes ouvertes. D'étudiants qui venaient d'un peu partout. De complicités estudiantines qui se sont transformées en amitiés.

Des prises de conscience

Première année, premier cours de droit criminel. Déclaration d'ouverture du prof Turcotte : « Le droit est politique ». Ouf ! Déception. J'ai compris plus tard...

Concepts qui prennent un sens aussi avec le temps, comme la légalité *vs* la légitimité. Considérations historiques brutales : le prof Bergeron, en droit de la famille, nous rappelle qu'il fut un temps pas si éloigné où les femmes mariées étaient considérées comme des incapables... L'affaire Personne, quelle horreur. Mes instincts féministes deviennent des convictions.

Rigueur, analyse et discipline dans la réflexion ont alors pris racine. Dans mon cas, le droit n'a pas été une finalité; il a été un puissant outil de compréhension du monde, d'action et de changement. Mon parcours personnel et professionnel atypique m'a comblée et me comble; il est le résultat de passages significatifs et de rencontres déterminantes. Ma fac de droit fait partie de mon bagage.

Diane Lemieux (LL.B. 1983)

Présidente-directrice générale
Commission de la construction du Québec



Cinq futures juristes aux profils différents issues de la Faculté : Geneviève Richard (droit et sciences de la vie), Kenza Sassi (droit-MBA), Valérie Trudeau (droit-cheminement général), Corrine Reid (droit notarial) et Anne-Élisabeth Simard (droit-régime coopératif).

JURISTES AU FÉMININ HISTOIRES DE DÉFIS ET DE VALEURS

Par Diane Bergeron

Le 70^e anniversaire de l'accession des femmes au Barreau du Québec, célébré tout au cours de l'année 2011, permet de marquer le temps et de poser un regard tant sur le passé que sur le futur des juristes au féminin. Plusieurs enjeux ont été soulevés dans la presse juridique : inégalités salariales, difficile conciliation travail-famille, accession limitée au rôle d'associée et aux plus hautes fonctions, etc. Qu'en est-il sur le terrain ?

Paroles de droit a choisi 10 protagonistes qui partagent leur histoire et leurs réflexions. Dix diplômées de la Faculté qui présentent une riche diversité d'âges, de lieux de pratique, de rôles et de cheminements. Vous constaterez que la conciliation travail-famille est au cœur des préoccupations exprimées. L'ordre des témoignages, de la plus ancienne diplômée à la plus récente, vous permettra également de juger de l'évolution de la situation des femmes dans le monde du droit. Car la question demeure : y a-t-il évolution ?

À l'heure où les facultés de droit sont fréquentées par une majorité de femmes – 67 % de nos étudiants actuellement –, *Paroles de droit* a également recueilli les conseils des juristes d'aujourd'hui à l'intention de celles de demain. Bonne nouvelle pour ces dernières : il y a de la place pour des profils et cheminements divers. Et surtout, pour des femmes qui portent des valeurs !

DOSSIER D'ACTUALITÉ

5

FEMMES JURISTES LES CHIFFRES

1941 : trois premières femmes reçues au Barreau du Québec.

1958 : première femme notaire au Québec.

1961 : première femme juge.

56 % des membres de la Chambre des notaires. Elles sont majoritaires depuis 5 ans et représentent 80 % des nouveaux notaires.

49 % des membres du Barreau.

22 % des associés dans les cabinets d'avocats.

28 % des juges (36 % à la Cour du Québec, 31 % à la Cour supérieure et 16 % à la Cour d'appel) *.

57 % des avocats en entreprise.

60 % des avocats de la fonction publique et parapublique.

Données de février 2012

* Données de juin 2011

Pour en savoir plus, consultez le rapport *Les avocats de pratique privée en 2021* disponible à barreau.qc.ca.

JURISTES AU FÉMININ

DIX FEMMES SE RACONTENT



1



2



3



4



5

1 Marthe Gauthier (LL.L. 1974, DDN 1975)

- Notaire depuis bientôt 37 ans à Acton Vale et Richmond
- A récemment restructuré son étude, qui compte 3 notaires dont 2 associées
- Très impliquée auprès des organismes économiques et sociaux
- Membre du Réseau Notarial Plus

« J'avais 23 ans lorsque j'ai ouvert mon bureau en 1975. J'étais la 1^{re} femme notaire de ma région. Certains clients étaient fort étonnés de rencontrer une femme notaire! Il faut dire que nous étions trois filles sur 23 étudiants dans les cours de droit notarial. Un ratio qui s'est pratiquement inversé en 35 ans! »

« La pratique en région, dans une petite ville, a été un atout pour concilier la famille et le travail. Mon mari m'a fortement encouragée autant dans mes études que dans ma carrière. Je savais ce que je voulais faire, j'étais autonome et organisée, ce qui m'a permis d'être très présente pour mes enfants, tout en étant très active dans ma carrière et ma communauté. »

« Je n'ai pas senti d'adversité envers le fait que je sois une femme au cours de ma pratique. Au contraire. Les gens ont une immense confiance envers les notaires. Et puis, je suis encore aussi passionnée par ma profession que je l'étais au début. »

2 France Bergeron (LL.B. 1981)

- Juge de la Cour supérieure depuis 2009
- Avocate et associée en pratique privée pendant 27 ans, notamment chez Cain, Lamarre, Casgrain, Wells à Saguenay
- Présidente régionale du Comité du Barreau du Québec sur les femmes dans la profession pendant 6 ans
- Bâtonnière du Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 2004-2005

« Au cours de mes années de pratique en tant qu'avocate, j'ai souvent été confrontée à devoir en faire plus ou en mettre plus que mes collègues masculins. Comme je ne pouvais imaginer ma vie sans enfant, j'ai vite compris que pour être mère et réussir ma carrière, il fallait être super-organisée au foyer. Disposer d'une personne de confiance à la maison qui s'occupe de tout, c'est le secret pour moi. »

« Si de nos jours, les hommes entendent la paternité différemment que dans les années 70 et s'ils sont beaucoup plus impliqués qu'auparavant envers leur progéniture, un fait demeure : dans bien des cas, ce sont les femmes qui doivent assumer la responsabilité des enfants, faire les allées et venues à la garderie, trouver une solution lorsqu'un rejeton est malade, etc. »

« Les femmes seront bientôt majoritaires dans le monde du droit au Québec. Je suis confiante qu'à ce moment, elles mettront en place de nouvelles mesures qui faciliteront réellement la conciliation travail-famille. »

3 Dany Lachance (LL.B. 1985, DDN 1986)

- Notaire depuis 1986
- Conseillère municipale à la Ville de Sherbrooke de 1998 à 2009
- Très engagée dans sa communauté, notamment comme présidente du CA de la Fondation du CHUS et de Destination Sherbrooke
- Chargée de cours à la Faculté de droit pendant 10 ans

« Je me suis toujours considérée comme une notaire et une femme d'affaires. J'ai usé de mon rôle de notaire pour développer mon réseau d'affaires et de mon réseau d'affaires pour bâtir ma clientèle en tant que notaire. Je n'ai jamais dissocié les deux activités. »

« Quand j'accepte un défi, c'est toujours avec un ou des objectifs à atteindre. Lorsqu'ils sont atteints, je pense déjà à faire autre chose. Je suis conçue comme ça! »

« Je pense que les femmes peuvent être avantagées dans le monde du droit par leur approche plus sensible, plus près des gens et plus axée sur le consensus. »



4 Rachel Brûlé (LL.B. 1987)

- Conseillère en développement à la Faculté de droit de l'UdeM depuis 2005
- Avocate en pratique privée pendant 7 ans chez Guy & Gilbert
- Avait deux enfants au moment de ses études en droit

« J'ai commencé à pratiquer le droit dans un grand cabinet d'avocats de Montréal. Ce travail a été extrêmement formateur pour moi. Toutefois, après quelques années, j'ai senti le besoin de me recentrer sur l'humain. J'ai donc effectué un virage en philanthropie. Évidemment, les connaissances et habiletés acquises grâce à la pratique du droit me sont toujours d'une très grande utilité. »

« Pour moi, le monde du droit reste un milieu conservateur et la profession de juriste demeure élitiste, tant pour les hommes que pour les femmes. »

« Je pense qu'encore aujourd'hui, les femmes en droit doivent en faire plus et le faire à la perfection. Heureusement, il y a de plus en plus de femmes juristes qui en imposent par leur compétence et leur force de caractère. »

5 Danielle Giroux (LL.B. 1991)

- Présidente de l'organisme environnemental Attention Fragîles depuis 2007
- Porte-parole et cofondatrice de la Coalition Saint-Laurent
- M. A. 1997

« Après ma maîtrise, je me suis investie pour défendre mes valeurs et œuvrer à la protection de mon milieu de vie, les Îles-de-la-Madeleine. Il y a plus d'un an, j'ai cofondé la Coalition Saint-Laurent qui demande un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Je ne pratique pas le droit bien qu'il me soit souvent fort utile d'y référer. »

« Nous avons la chance de vivre dans une société où la femme peut occuper une place de choix et devenir un acteur de grands changements dans toutes les sphères de la société. Je crois en notre capacité à défoncer les barrières; mais il faut avant tout cultiver la confiance en soi. »

6 Nadia Martel (LL.B.1993)

- Conseillère juridique principale chez BRP depuis 2004
- Vice-présidente, affaires juridiques chez ART Recherches et Technologies Avancées inc. de 2000 à 2004
- Présidente fondatrice de l'Association des conseillers juridiques d'entreprise, section du Québec
- B.A.A. (finance/comptabilité) 1990 et M.fisc. 1998

« Comme plusieurs avocats, j'ai travaillé au sein de cabinets d'envergure, ce qui m'a permis d'aider divers clients à atteindre leurs objectifs d'affaires. À un certain stade, je me suis trouvée devant deux options : continuer en pratique privée et devenir associée ou

saisir l'occasion de faire le passage en entreprise. Autre aspect : ma carrière se déroulait à Montréal. Lorsque mon mari et moi avons décidé de fonder une famille, il nous est apparu clairement que nous souhaitions nous enraciner dans les Cantons-de-l'Est. »

« Je ne crois pas que le monde du droit soit particulièrement difficile pour les femmes. Elles ont accès aux plus hautes fonctions, tant au sein des contentieux que des grands cabinets et de la magistrature. Le constat n'est pas aussi positif dans le monde des affaires en général, où on en retrouve très peu qui réussissent à se hisser aux postes de direction. »

7 Geneviève Vigneault (LL.B. 1995)

- Associée chez BCF depuis 2003
- Avocate en pratique privée depuis 15 ans
- Impliquée au CA d'un organisme pour femmes en difficultés
- B.A.A. (finance) 1992

« J'ai fait le choix de commencer ma famille à 38 ans, alors que j'avais été nommée associée en 2003. Assumer des responsabilités de gestionnaire a toujours compté parmi les critères qui ont guidé mon cheminement professionnel. Cependant, après la naissance de ma fille, j'ai dû diminuer mon temps disponible au travail et à la vie administrative du bureau. »

« Chaque semaine, la conciliation entre la famille et les clients s'avère un défi. Ma stratégie pour équilibrer ces deux pôles a été de réduire le temps consacré aux tâches administratives et au développement de la clientèle. Pour ce faire, il importe de cultiver une bonne communication avec ses clients et collègues et aussi d'assumer ses choix. J'y arrive grâce à l'appui de mon équipe. »

8 Julie Patry (LL.B. 1998)

- Doctorante en droit à temps complet à l'UdeM
- Directrice des programmes étudiants et du développement professionnel chez Osler, Hoskin & Harcourt de 2003 à 2011
- Avocate chez Stikeman Elliott jusqu'en 2003
- M. rech. en adm. publique 2008

« Pendant mes études à la Faculté, je m'imaginai devenir professeure. Une autre voie s'est ouverte à moi, celle de la pratique en cabinet privé. Pendant ces six années de travail intensif, j'ai eu la chance d'apprendre énormément et de collaborer avec des gens extrêmement talentueux et dévoués. »

« Ce n'est pas un secret, la pratique en grand cabinet est très exigeante. La charge de travail s'avère souvent imposante et l'horaire, peu prévisible. Après la naissance de mon 2^e enfant, cette réalité ne me convenait plus. On m'a offert de mettre sur pied et de gérer les programmes étudiants et de développement professionnel dans un autre bureau. J'ai pu recommencer à étudier en parallèle avec mon travail. Aujourd'hui, mes trois enfants et mon doctorat occupent la plus grande partie de mon temps. »

9 Geneviève Cadieux (LL.B. 1999)

- Avocate en litige depuis 2001
- S'est jointe au cabinet montréalais Arnault Thibault Cléroux en 2011
- A géré son propre cabinet pendant trois ans

« J'ai opéré plusieurs changements depuis le début de ma pratique. Je suis passée d'un cabinet de taille moyenne à un petit cabinet (virage que d'aucuns considéraient comme un suicide professionnel!). Cette expérience enrichissante m'a amenée à ouvrir mon propre bureau et à acquérir des habiletés de femme d'affaires. Après un certain temps, je me suis rendu compte que ma pratique stagnait. J'ai donc décidé de me joindre à une nouvelle équipe, toujours dans l'optique de me développer davantage professionnellement. Bien qu'inquiétants au début, ces changements ont tous été des tremplins pour moi. »

« Le monde du droit est aussi exigeant pour les hommes que pour les femmes. Cependant, certains tabous persistent. Par exemple, une femme agressive sera jugée différemment d'un collègue masculin arborant une attitude similaire. »

10 Maryse Lacasse (LL.B. 1999, DDN 2000)

- Notaire ayant sa propre étude
- Chargée de cours à la Faculté de droit pendant trois ans
- A cinq enfants

« J'ai eu la piqure du notariat lors de mes études collégiales en techniques juridiques. Je me suis aperçue qu'il s'agissait du domaine idéal pour concilier travail et famille. En 2004, j'ai fait le choix difficile de fonder ma propre étude dans le but d'augmenter ma capacité à faire carrière tout en étant mère. Ayant un conjoint exceptionnel qui a toujours cru en moi, j'ai décidé de faire le grand saut. »

« Si certaines choses ont évolué, le problème de fond n'a pas changé pour les femmes. Elles doivent souvent se sacrifier ou négliger leur vie de famille pour avoir de l'avancement, et ce, peu importe le domaine d'activité. Car bien des employeurs ne considèrent que le rendement et la disponibilité au travail. »

« Dans toute société, il importe d'avoir des valeurs et des convictions auxquelles on tient et de les promouvoir par tous les moyens. »

CONSEILS À NOS FUTURES JURISTES

« Il est important de se passionner pour ce qu'on fait, d'être curieuse. De trouver non seulement la meilleure solution juridique pour tout mandat, mais aussi de s'intéresser aux clients, d'être à l'écoute et d'avoir envie de les aider. »
– Geneviève Vigneault

« La réussite appartient aux personnes qui croient en leur potentiel. Je crois que le développement d'une carrière se fait en ayant des projets parallèles. Des projets qui vous permettront de développer vos capacités en sus de celles liées au droit. » – Dany Lachance

« Si vous voulez mener une carrière exigeante et souhaitez aussi avoir des enfants, vous avez intérêt à bien choisir votre conjoint et à tenir compte de la carrière qu'il envisage. »
– Rachel Brûlé

« Il importe de savoir conserver son équilibre, avoir du plaisir dans l'exercice de la profession, rester soi-même et ne pas oublier ses valeurs. Engagez-vous auprès de votre ordre professionnel ou d'organismes à vocation sociale, par exemple. » – France Bergeron

« La plus grande faiblesse des femmes dans notre domaine où, il faut le dire, certains egos sont surdimensionnés, est le manque de confiance en soi. Alors les filles : changez les choses et faites-vous confiance. » – Geneviève Cadieux

EXAMENS DU BARREAU

LES DIPLÔMÉS DE LA FACULTÉ DE DROIT S'ILLUSTRENT

C'est un fait reconnu, les diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke obtiennent, année après année, un excellent taux de réussite aux examens de l'École du Barreau du Québec. Les résultats par faculté publiés récemment par l'École du Barreau confirment encore une fois cette disposition au succès.

Pour l'année 2010-2011, les diplômés de l'UdeS ont obtenu un taux de réussite de 88,7 % au programme intensif, ce qui les place au premier rang du classement.

Ils ont également occupé la tête du classement en 2009-2010, atteignant le taux de réussite exceptionnel de 96,2 %, toujours pour le programme intensif (sans cours préparatoires).

« Notre faculté offre une série de mesures favorisant la réussite, explique le professeur Sébastien Lebel-Grenier, doyen de la Faculté de droit de l'UdeS. Nous accordons également beaucoup d'importance à la dimension pratique, ce qui rend la matière enseignée plus concrète et a un effet positif sur les



résultats académiques. Le fait que nos étudiants se distinguent aux examens de l'École du Barreau est la preuve que nous avons développé une formule gagnante ».

SELON THE GLOBE AND MAIL ET MACLEAN'S L'UDE S PARMIS LES FAVORITES AU CANADA

L'Université de Sherbrooke se positionne fort avantageusement dans les classements universitaires. Selon un récent sondage effectué par le quotidien *The Globe and Mail* auprès des étudiants, l'UdeS est la 2^e université la plus appréciée au Canada par ses étudiants, tout juste derrière l'Université Queen's.

L'Université de Sherbrooke se démarque également par sa réputation auprès des employeurs et son engagement envers l'environnement. Elle est aussi très bien cotée pour la qualité des interactions entre professeurs et étudiants, la taille humaine des salles de classe, les services obtenus dans les bibliothèques et la disponibilité des outils technologiques.

L'étude sur la réputation des universités canadiennes réalisée par le magazine

Maclean's confirme également l'excellente image de l'Université de Sherbrooke. Ainsi, les répondants placent l'UdeS au 6^e rang (1^{er} rang francophone) des universités perçues comme les leaders de demain. Elle arrive également au 9^e rang (1^{er} rang francophone) pour la réputation à l'échelle canadienne et au 12^e rang (1^{er} rang francophone) pour son sens de l'innovation.

L'enquête annuelle du *Globe and Mail* est effectuée auprès de plus de 40 000 étudiants canadiens. Celle du *Maclean's* est réalisée auprès de directions d'écoles secondaires et de collèges, d'administrateurs universitaires, de conseillers en orientation, de chefs d'établissements ainsi que de dirigeants et de responsables du recrutement d'entreprise.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

La Faculté est maintenant sur Facebook. Visitez-nous et cliquez sur « J'aime » pour compter parmi nos centaines d'adeptes et demeurer connecté avec votre Faculté.

[Facebook.com/droit.USherbrooke](https://www.facebook.com/droit.USherbrooke)

PRINCIPAUX POINTS FORTS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

- Réputation auprès des employeurs
- Engagement envers l'environnement
- Qualité des interactions entre professeurs et étudiants
- Taille humaine des salles de classe
- Services obtenus dans les bibliothèques
- Disponibilité des outils technologiques
- Sens de l'innovation
- Perçue comme leader de demain

NOUVEAU CHEMINEMENT À LA MAÎTRISE EN DROIT

DROIT INTERNATIONAL ET POLITIQUE INTERNATIONALE APPLIQUÉS

Beaucoup d'intéressés l'attendaient. Le cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) sera offert à Sherbrooke dès l'automne prochain. La période d'admission est actuellement ouverte jusqu'au 1^{er} juin. Une bonne nouvelle pour tous ceux qui veulent faire carrière en droit international!

Compétences bidisciplinaires et appliquées

« Les volets juridique et politique sont indissociables pour mener une carrière en relations internationales. Notre programme intègre véritablement les deux disciplines, tant sur le plan des contenus que des exigences envers

les étudiants. Nous favorisons le développement de compétences mixtes de plusieurs façons. Par exemple, la plupart des cours obligatoires seront donnés par deux professeurs, un juriste et un politologue », explique **Geneviève Dufour**, coresponsable du programme et professeure à la Faculté de droit.

« Les cohortes seront également formées d'étudiants issus de ces deux mêmes domaines. On parle ici d'une véritable bidisciplinarité! », renchérit son vis-à-vis Pierre Binette, professeur et directeur de l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

L'autre grande force du programme : sa dimension appliquée. Parmi les

mesures novatrices prises en faveur de l'application des connaissances à la pratique, on retrouve des ateliers pratiques et des cours intensifs donnés par des spécialistes et professeurs de renom en provenance de l'étranger. En fin de parcours, les étudiants devront réaliser un stage ou un mandat auprès d'une organisation basée au Québec ou ailleurs sur la planète.

Pour les 30 personnes qui entreprendront cette maîtrise à l'automne prochain, Sherbrooke sera un tremplin pour le monde!

Pour information ou inscription :

- USherbrooke.ca/droit/programmes
- dipia.droit@USherbrooke.ca

DEUX NOUVELLES PROFESSEURES

Marie-Ève Couture-Ménard est avocate et complète un doctorat en droit à l'Université McGill dans le domaine du droit de la santé publique. Sa thèse porte sur la gouvernance des collaborations public-privé, plus précisément en ce qui concerne la responsabilité publique à laquelle sont tenus les acteurs participants. Elle a obtenu sa maîtrise en droit à l'Université de Montréal.

La professeure Couture-Ménard s'intéresse particulièrement aux modes collaboratifs de gouvernance, au droit de la santé publique et de la recherche biomédicale. Ses intérêts de recherche comprennent également les stratégies de prévention et de contrôle des maladies chroniques.

Marie-Claude Desjardins termine son doctorat en cotutelle avec l'Université Laval et l'Université Montesquieu-Bordeaux IV en France. Sa thèse porte sur la certification du commerce équitable, ce qui l'amène à étudier les normes sociales et environnementales dans des vignobles certifiés équitables au Chili, en Afrique du Sud et en Argentine.

La professeure Desjardins est également titulaire d'une maîtrise de l'Université Laval. Ses principaux champs d'expertise sont le droit national et international du développement durable, le droit social, le droit du travail, la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et la recherche empirique en droit.



La professeure Marie-Ève Couture-Ménard



La professeure Marie-Claude Desjardins

UN DOUBLÉ AU CONCOURS DE L'ABC

Les étudiants **Samuel Grondin** et **Ludovic Fraser** ont remporté respectivement la 1^{re} et la 3^e place au prestigieux concours de rédaction juridique de l'Association du Barreau canadien (ABC) – Division du Québec.

Les participants devaient rédiger une analyse juridique portant sur le sujet suivant : « En matière de responsabilité extracontractuelle en droit québécois, est-il raisonnable d'octroyer des dommages punitifs à un demandeur qui par ailleurs n'a subi aucun dommage compensatoire? Selon quels critères et dans quelles limites? » Les textes étaient évalués sous divers aspects, dont la rigueur juridique, l'apport critique, l'originalité et la qualité de la rédaction.

Samuel Grondin n'en était qu'à sa 2^e session au baccalauréat en droit en régime coopératif lorsqu'il a décidé de se mesurer aux autres étudiants universitaires participants. « J'ai focalisé mon analyse sur l'arrêt De Montigny c. Brossard, sur la jurisprudence pouvant éclairer ce dossier et sur d'autres lois prêtant ouverture à des dommages punitifs », confie ce dernier.



Me Martin Sheehan, président général 2011-2012 de l'ABC-Québec, en compagnie de Samuel Grondin et de Ludovic Fraser.

Aimant la recherche et la rédaction, Ludovic Fraser n'a pas hésité à s'inscrire à ce concours visant le développement de compétences essentielles aux professionnels du droit. « J'ai gardé en tête les critères de rigueur et d'originalité tout au long de mon écriture », commente l'étudiant en droit.



Justice participative et prévention et règlement des différends

Formations de 2 à 5 jours

Du 13 au 24 août 2012 au Campus de Longueuil.

Les activités de formation sont reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec pour les fins de la formation continue obligatoire.

USherbrooke.ca/cufc/droit

Obtenez le titre de médiateur ou d'arbitre.

Développez vos compétences en médiation et en arbitrage.

Formations offertes par la Faculté de droit, la référence dans le monde francophone en matière de prévention et règlement des différends et en justice participative.



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE



L'ambassadeur Robert Normand, la professeure Catherine Choquette, l'ambassadrice Hélène Poulin, le professeur David Gilles et l'étudiante Marie-Ève Demers-Morabito.

COQUETEL DES AMBASSADEURS DE L'UDES

UNE OCCASION POUR TISSER DES LIENS

Le 13 février dernier au Campus de Longueuil, l'Université de Sherbrooke tenait la première édition du Coquetel des ambassadeurs. Cet événement de prestige lui a permis de consolider les liens qu'elle tisse avec ces femmes et ces hommes d'exception.

Vidéo inspirante sur l'évolution de l'Université de Sherbrooke, discours éloquentes sur l'actualité universitaire, stands facultaires sur les projets novateurs et la recherche en cours, rencontres avec l'élite sportive : tout a été mis en place pour accueillir chaleureusement les ambassadeurs.

Pour la Faculté de droit, ce fut une occasion privilégiée d'échanger avec quelques-uns de ses ambassadeurs et de les remercier de s'associer à elle. Plusieurs acteurs de la Faculté étaient sur place, dont les professeurs **David Gilles** et **Catherine Choquette** qui ont présenté le Groupe de recherche sur les stratégies et les acteurs de la gouvernance environnementale (SAGE). Ce groupe, qui réunit des chercheurs de plusieurs disciplines et défriche un nouveau domaine de la connaissance, a été choisi pour illustrer l'essor et la capacité d'innovation remarquables de la Faculté. Une soirée mémorable!

NOS AMBASSADEURS

La distinction d'ambassadeur est réservée aux diplômés de l'UdeS qui rayonnent dans leur champ d'action, inspirent l'excellence et invitent au dépassement. Hommes et femmes d'idées, d'audace et d'envergure, ils façonnent le présent et rehaussent la barre pour l'avenir.

C'est avec une grande fierté que nous présentons ici les ambassadeurs issus de la Faculté de droit.

GRANDS AMBASSADEURS

- 2011 **Denis Paré**, LL.L. 1976, DDN 1977
- 2004 **Raymond Royer**, LL.L. 1966
- 2003 **Jean Charest**, LL.B. 1980

AMBASSADEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 2011 **André Martel**, LL.L. 1972

AMBASSADEURS DE LA FACULTÉ DE DROIT

- 2011 **Robert Normand**, LL.L. 1960
- 2010 **Jocelyn Poirier**, LL.B. 1987
- 2008 **P. Mario Charpentier**, LL.B. 1985
- 2007 **Gabrielle Marceau**, LL.B. 1982
- 2006 **Jacques Dufresne**, LL.L. 1972
- 2005 **Louis Dionne**, LL.B. 1982
- 2004 **Jacques Lemay**, LL.L. 1967
- 2003 **Michel Coutu**, LL.B. 1980
- 2002 **Hélène Larivée**, LL.B. 1988
- 2001 **Bernard Colas**, LL.B. 1982
- 2000 **Yves Lafontaine**, LL.L. 1962
- 1999 **Hélène Poulin**, LL.B. 1980
- 1998 **Marie-Lucie Morin**, LL.L. 1979
- 1998 **P. André Gervais**, LL.L. 1957
- 1997 **Pierre C. Fournier**, LL.L. 1960
- 1997 **Diane Lemieux**, LL.B. 1983
- 1996 **Albert Gobeil**, LL.L. 1957
- 1995 **Raymond Royer**, LL.L. 1966

En savoir plus : USherbrooke.ca/droit/diplomes (cliquez sur « Ambassadeurs de la Faculté »)

LES ÉTUDIANTS EN DROIT DONNENT 10 000 \$ POUR LA MODERNISATION DE LEUR BIBLIOTHÈQUE

Ils étaient plus de 100 réunis en assemblée extraordinaire début novembre. L'un des points de la rencontre : un don de 10 000 \$ au Grand chantier de modernisation de la bibliothèque de droit. Un vrai geste altruiste, puisque peu d'entre eux profiteront directement de la future bibliothèque rénovée. L'issue du vote fut unanime. Tous ont tranché en faveur d'une contribution spéciale à ce grand projet.

« Chacun a ses propres motivations pour donner, soutient **Francis Grignet**, président de l'Association générale des étudiants en droit (AGED). Cela dit, je crois que la plupart des étudiants ont voulu témoigner de leur sentiment d'appartenance envers la Faculté. Il s'agit d'une institution dans laquelle ils se reconnaissent et ils veulent participer à son développement. »

Le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** est extrêmement fier de cette adhésion : « Nos étudiants ont posé là un geste d'altruisme, de confiance et de reconnaissance. C'est d'autant plus

touchant, considérant leurs moyens financiers. Cela prouve qu'ils croient au projet et qu'ils veulent s'investir concrètement pour la Faculté. »

Ce don démontre également que les nouvelles générations se sentent responsables de leurs institutions et qu'elles ont conscience des besoins des universités en matière d'infrastructures. Un bon exemple pour tous les citoyens québécois!

Contribution des étudiants : non pas 10 000 \$, mais bien 20 000 \$

Les étudiants de la Faculté de droit en sont à leur 2^e don. En effet, ils ont aussi octroyé un montant de 10 000 \$ l'an dernier, cette fois pour la rénovation du salon étudiant, l'EnDroit. C'est donc à hauteur de 20 000 \$ qu'ils ont contribué au renouvellement des infrastructures facultaires récemment.



Maquette de la future bibliothèque de droit.

MOBILISER SA PROMOTION : UNE IDÉE APPELÉE À FAIRE BOULE DE NEIGE

Printemps 2011. La Faculté s'apprête à célébrer les retrouvailles des promotions des années se terminant par 1 et par 6. Alors que les contacts entre les invités se multiplient, deux diplômés de la promotion 1981 décident de lancer un défi à leurs condisciples : donner généreusement aux projets

de développement de la Faculté de droit, dont la modernisation de sa bibliothèque. Les troupes se mobilisent peu à peu. Un engagement en amène un autre. Si bien qu'au jour des retrouvailles, la promotion remet fièrement un montant de 25 000 \$ à la Faculté (autres détails à la p. 28).

L'idée de mobiliser sa promotion est appelée à faire boule de neige. Déjà, une autre promotion a emboîté le pas pour les Retrouvailles 2012. Jusqu'où ira la force du nombre?

Vos dons
façonnent
l'avenir!

UN NOUVEL ENDROIT POUR LES ÉTUDIANTS

Avez-vous fréquenté l'EnDroit? Si oui, le local des étudiants en droit évoque sûrement quelques souvenirs impérissables pour vous. Ce haut lieu de la vie étudiante a récemment été agrandi et rénové. Le 10 janvier dernier, une foule nombreuse s'est réunie pour

inaugurer le nouvel EnDroit, dont une trentaine de juristes qui participaient ce jour-là à la Journée carrière 2012 de la Faculté de droit.

En plus de s'investir avec la direction facultaire dans la réalisation de ce projet, les étudiants de la Faculté ont couvert une partie du coût des travaux en y octroyant 10 000 \$, prélevés à même leurs frais afférents. « Ce geste démontre votre attachement à la Faculté et votre générosité envers les générations futures. Il témoigne également de l'importance que vous accordez aux infrastructures de votre institution », exprimait le doyen **Sébastien-Lebel Grenier** lors de l'inauguration.

Francis Grignet et **Raphaël Viens-Côté**, présidents de l'AGED en 2011-



L'étudiant en droit **Renaud Garon Gendron** a insufflé une ambiance lounge à l'inauguration du nouvel EnDroit. Autres temps, autres mœurs, diront certains diplômés!

2012 et en 2010-2011 respectivement, ont tenu à remercier chaleureusement **Angèle Carrière** pour son dévouement exceptionnel envers les étudiants. La directrice administrative de la Faculté a en effet agi comme pierre angulaire de ce projet.



Raphaël Viens-Côté, Angèle Carrière et Francis Grignet.

ÉQUIPES DU VERT & OR

LA FACULTÉ COMPTE 11 ÉTUDIANTS ATHLÈTES



Quelques athlètes de la Faculté, membres de l'équipe de football : **Mathieu St-Pierre Castonguay**, **Rémi-Julien Funk**, **Samuel Lafrenière** et **Marc-Antoine Racicot**.

Si étudier en droit s'avère exigeant, certains futurs juristes disposent d'un surcroît de discipline leur permettant de réussir leur formation tout en se démarquant sur d'autres fronts. C'est le cas des 11 étudiants de la Faculté de droit qui font partie des équipes du Vert & Or de l'Université de Sherbrooke.

Ces sportifs de haut niveau s'entraînent de 10 à 20 heures par semaine, selon la discipline et la saison. Ils doivent

concilier les entraînements, les matchs, les déplacements, les cours, les travaux, les examens et les stages coopératifs pour certains. Une logistique de haute voltige par moments!

Félicitations à nos athlètes d'hier, d'aujourd'hui et de demain! Leurs exploits tout comme leur capacité d'engagement inspirent la fierté!

LES ATHLÈTES DE LA FACULTÉ DE DROIT

- **Alexis Beaudin-Fiol**, rugby
- **Rémi-Julien Funk**, football
- **Samuel Lafrenière**, football
- **Pascale Lanctôt Leroy**, cross-country/athlétisme
- **Sarah Landry**, natation
- **Jonathan Lespérance-Desnoyers**, football
- **Philippe Mercier-Ross**, badminton
- **Marc-Olivier Plante**, football
- **Marc-Antoine Racicot**, football
- **Mathieu St-Pierre Castonguay**, football
- **Cynthia Tellier Champagne**, cheerleading

Pierre-André Côté, Stéphane Beaulac, **Mathieu Devinat***, *The Interpretation of Legislation in Canada*, 4^e édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2011, 832 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2005

Cet ouvrage est le résultat d'un travail de réflexion critique sur les développements intervenus dans le domaine de l'élaboration, de l'interprétation et de l'application des lois au Canada au cours des dix dernières années.



Stéphane Beaulac, **Mathieu Devinat*** dir., *Interpretatio non cessat : Mélanges en l'honneur de Pierre-André Côté / Essays in Honour of Pierre-André Côté*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2011, 382 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2005

Cet ouvrage se veut un hommage à Pierre-André Côté, dont les réflexions ont accompagné, voire provoqué, une profonde transformation du domaine de l'interprétation en droit canadien. Il réunit 13 textes, en français et en anglais, qui couvrent les thèmes de la théorie du droit et de l'interprétation juridique.



Marc Couture, **Marcel Dubé***, Pierrick Malissard, *Propriété intellectuelle et université, Entre la libre circulation des idées et la privatisation des savoirs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010, 404 p.

* Professeur de la Faculté de 1969 à 2004

Cet ouvrage expose les enjeux liés aux activités menées au nom des missions universitaires et à la mise en œuvre du régime juridique de la propriété intellectuelle. Il présente de grandes synthèses, des pistes d'action et de réflexion ainsi qu'un portrait détaillé de la réglementation des universités canadiennes en matière de PI.



Geneviève Dufour*, *Les OGM et l'OMC, Analyse des accords SPS, OTC et du GATT*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 2011, 616 p.

* Professeure à la Faculté depuis 2008

L'OMC constitue le cadre de référence en matière de commerce international. Les États qui en sont membres ne doivent pas, dans l'élaboration de leur cadre normatif, entraver le commerce. Cet ouvrage vise à évaluer l'ampleur de cette dépossession normative, en prenant le cas des OGM comme cadre d'analyse.



Sébastien Lancôt* et Paul A. Melançon (dir.), *Commentaires sur le droit des assurances et textes législatifs et réglementaires*, 2^e éd., Markham, LexisNexis, 2011, 816 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2007

Cet ouvrage exhaustif s'adresse à tous les acteurs du domaine de l'assurance. Il réunit une équipe d'auteurs exceptionnels qui facilitent la compréhension du droit de l'assurance. Le cadre normatif du droit des assurances au Québec se retrouve également dans l'ouvrage.



Jean-François Roberge*, *La justice participative, changer le milieu juridique par une culture intégrative de règlement des différends*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2011, 432 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2005

Cet ouvrage est un guide réflexif et pratique qui présente la philosophie, les 12 compétences et les 12 outils stratégiques de la justice participative. Il s'adresse aux étudiants en droit, aux juristes et à tous les citoyens intéressés par la justice.



PARUTIONS RÉCENTES

Aux Éditions de la RDUS

Stéphane Bernatchez* et **Louise Lalonde****, (dir.), *La place du droit dans la nouvelle gouvernance étatique*, Sherbrooke, Éditions de la RDUS, 2011, 220 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2006

** Professeure à la Faculté depuis 2000

Cet ouvrage émane de la Chaire de droit et gouvernance de la santé, laquelle s'intéresse à la transformation de la gouvernance et aux divers enjeux qu'elle pose au droit. Il regroupe des réflexions fondamentales de chercheurs réputés, dont Karim Benyekhlef, Georges A. Legault, Jacques Lenoble et Marc Maesschalck.



Vicente Fortier et **Sébastien Lebel-Grenier***, dir., *Les pratiques, sources de normativités. Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke*, Sherbrooke, Éditions de la RDUS, 2011, 222 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2001

Les pratiques et le droit entretiennent des rapports complexes : opposition, cohabitation, soumission, subversion ou ignorance réciproque. Cet ouvrage questionne, analyse et élucide le jeu des pratiques et du droit. Il est le fruit de la 5^e édition des Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke.



Pierre Lemieux, *Droit administratif, doctrine et jurisprudence*, 5^e édition, Sherbrooke, Éditions de la RDUS, 2011, 1076 p.

Cet ouvrage vise à dégager les grands principes du contrôle judiciaire de l'administration publique. Chaque section contient un exposé doctrinal, la reproduction de la jurisprudence fondamentale et une liste sélective d'arrêtés pertinents.



Jacques Lenoble* et Marc Maesschalck, *Démocratie, droit et gouvernance*, Sherbrooke, Éditions de la RDUS, 2011, 402 p.

* Docteur d'honneur de la Faculté 2010

Cet ouvrage apporte une contribution majeure aux débats contemporains en théorie politique. Son analyse juridico-philosophique du problème de la gouvernance réflexive en termes d'apprentissage collectif vise à définir les conditions requises pour une politique responsable de l'intérêt public.





COLLOQUE INTERNATIONAL EN DROIT COMPARÉ L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE INSPIRE

Par Stéphanie Raymond

La professeure Nathalie Vézina est présidente de l'AQDC depuis 2007. Elle détient un doctorat de droit comparé de l'Université Paris II. Outre l'étude comparative du droit, elle se spécialise en droit des obligations et de la responsabilité civile, en méthodologie juridique et en pédagogie universitaire. À la Faculté, la professeure Vézina a assumé les responsabilités de secrétaire de Faculté et de vice-doyenne aux affaires étudiantes entre 2000 et 2004.

La Faculté de droit a été partenaire et hôte du colloque international marquant le 50^e anniversaire de l'Association québécoise de droit comparé (AQDC) du 27 au 29 octobre dernier. Cet événement d'envergure rassemblait quelque 25 conférenciers en provenance de neuf pays et trois continents.

Le colloque a permis aux participants d'échanger sur différents aspects de l'étude comparative du droit, parmi lesquels la méthodologie de la comparaison, les particularités des systèmes juridiques mixtes et des modèles hybrides, les défis linguistiques, sociaux et économiques de la globalisation et les modèles d'harmonisation du droit. Il a également offert l'occasion de rendre hommage au professeur Paul-André Crépeau, ancien président de l'AQDC et de l'Académie internationale de droit comparé, récemment disparu.

« Les allocutions ont permis de faire ressortir l'importance croissante du droit comparé et d'amener les participants à échanger sur leur vision de l'étude comparative du droit, a indiqué **Nathalie Vézina**, professeure à la Faculté et présidente de l'AQDC. L'un des constats les plus importants que le colloque ait permis de dégager est que les juristes ne peuvent pratiquement plus aborder le système dans lequel ils évoluent sans prendre conscience des réalités juridiques qui prévalent à l'étranger. »

De plus, les problématiques relatives à l'étude comparative du droit ne sont pas réservées aux seuls comparatistes. Elles sont susceptibles d'interpeller les juristes de tous les milieux : membres de la magistrature, avocats, notaires, universitaires, chercheurs et étudiants.

Les juristes québécois : réputés en droit comparé

Selon Nathalie Vézina, le Québec possède une réputation enviable en matière de droit comparé sur la scène internationale. « Les juristes québécois, issus d'un système marqué par les traditions civiliste et de common law, offrent une contribution remarquée à l'étude comparative des systèmes juridiques. Ceci est particulièrement vrai dans la recherche de solutions à des problématiques contemporaines en droit interne ou dans l'élaboration de conventions ou d'accords internationaux. Le colloque du cinquantenaire de l'Association s'inscrivait dans cette tradition d'excellence et de leadership, en mettant en vedette des spécialistes d'envergure internationale issus du milieu juridique québécois. La tenue d'un colloque au Québec, où le public est déjà très au fait des problématiques de droit comparé, constituait aussi un attrait indéniable pour les conférenciers en provenance de l'étranger. »

Les participants ont souligné la grande pertinence des thèmes abordés et le niveau exceptionnel des présentations. « Il s'agissait d'un moment historique pour l'Association et, en s'associant à cet événement, la Faculté de droit a offert un signe tangible de son ouverture sur le monde », conclut la professeure Vézina.

Les actes du colloque seront publiés à la *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*. L'événement était organisé par Nathalie Vézina et **Mathieu Devinat**, vice-doyen à la recherche à la Faculté, avec le soutien d'un comité scientifique.

LA RDUS OBTIENT UNE SUBVENTION PRESTIGIEUSE

Par David Gilles

Le professeur David Gilles dirige la RDUS et les Éditions de la RDUS depuis 2010. Il détient un doctorat de l'Université d'Aix-en-Provence et un post-doctorat de l'Université de Montréal. Il est également directeur adjoint du Groupe de recherche sur les stratégies et les acteurs de la gouvernance environnementale (SAGE). Ses recherches portent notamment sur l'histoire du droit privé, les fondements de la pensée juridique, le droit privé de l'environnement et l'historique des accommodements raisonnables.

Au terme de l'année 2011, la *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke* (RDUS) a obtenu une subvention prestigieuse provenant du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Ce financement atteint le maximum pouvant être accordé à titre d'aide aux revues savantes, soit 90 000 \$ sur trois ans. Ces dernières sont rarement l'objet d'une telle subvention. Cet octroi démontre l'excellente contribution de la RDUS à l'avancement des connaissances juridiques. Il rejaillit sur les équipes successives de la Revue qui ont œuvré avec rigueur et passion au cours de ses 40 ans d'existence.

Selon le CRSH, les « revues savantes avec comité de lecture constituent un outil essentiel de promotion des débats et des réflexions de nature intellectuelle ». La subvention accordée vise essentiellement à rejoindre un public plus large et de façon plus rapide qu'auparavant à travers de nouvelles technologies. La RDUS pourra ainsi rendre l'ensemble de ses articles accessibles sur les banques de données grand public (comme la banque « érudit »). Si ces derniers sont d'ores et déjà en ligne sur le site de la revue, leur référencement est devenu un enjeu crucial. En effet, une revue à comité de lecture se doit d'être à la fois sélective et consultée afin d'attirer les meilleurs auteurs. Qui de nos jours souhaiterait publier un article dont la référence ne pourrait être « Googlée »?

Autre visée de la RDUS pour les années à venir : valoriser de plus en plus les travaux de jeunes auteurs, qu'ils soient professeurs, praticiens, spécialistes reconnus ou étudiants aux cycles supérieurs. La Revue entend leur offrir de la visibilité sous diverses formes : Facebook, PDF en ligne sur le site de la RDUS, ouvrage imprimé, conférence, etc. Cela évidemment en respectant les hauts standards de qualité de la recherche publiée en son sein.



En synergie avec les étudiants

La RDUS opère en synergie avec des étudiants de 3^e année au baccalauréat en droit. Recrutés par le biais du programme d'activités cliniques et encadrés par le directeur de la Revue, ils assument des responsabilités très formatrices, notamment comme membres du comité de lecture, ce qui leur permet d'acquérir une expérience privilégiée en matière d'initiation à la recherche.

La RDUS repose sur le principe de l'évaluation anonyme par les pairs. Tout article soumis à la Revue fait l'objet d'une première évaluation par le comité de lecture. Après avoir été analysé, critiqué et commenté, l'article est soit renvoyé à l'auteur, soit adressé à deux experts de la question. Il est alors anonymement évalué sur divers points : qualité de la recherche, originalité du propos, qualité de la langue, rigueur de l'analyse juridique et impact sur le monde juridique. Les remarques sont ensuite acheminées à l'auteur afin qu'il modifie son article en conséquence. Après cette étape, la Revue décide de la publication de l'article. C'est alors que le travail d'édition commence, avec la mise en forme, la vérification des références, l'harmonisation de l'appareil critique, etc. Au terme du processus, l'article est enfin publié dans l'un des trois numéros annuels de la RDUS.

En savoir plus :

- USherbrooke.ca/droit/recherche/revue
- **RDUS sur Facebook**

MEILLEUR MÉMOIRE DE MAÎTRISE AU QUÉBEC UNE RÉFLEXION ÉTOFFÉE SUR LES DÉCISIONS DE FIN DE VIE

Par Diane Bergeron

Délicat débat que celui des décisions de fin de vie. **Éric Folot** (LL.M. 2010) l'aborde de front dans son mémoire intitulé *Étude comparative France-Québec sur les décisions de fin de vie : le droit sous le regard de l'éthique*. « Nous sommes les maîtres de notre destinée, argue-t-il. Lorsque la vie perd tout son sens et que la mort devient préférable à la vie, nous sommes libres de la précipiter en nous suicidant. Cette décision appartient à notre "sphère de souveraineté" individuelle à l'intérieur de laquelle l'État n'a pas la légitimité de s'immiscer. »

L'auteur précise que cette liberté de choisir n'est pas absolue dans les sociétés libres et démocratiques, puisque

l'individu ne constitue pas une entité totalement coupée de la société. Il insiste également sur les liens étroits que doivent entretenir le droit et l'éthique en matière de droits et libertés.

Sa recherche lui a permis de tirer plusieurs conclusions sur un enjeu aussi criant qu'inextricable. Notamment le fait que le législateur doit se prononcer sur la question, plutôt que de laisser les tribunaux s'en charger. Il considère également que l'usage de fictions juridiques dans le contexte des décisions de fin de vie obscurcit le débat, induit en erreur et renvoie une fausse image de la réalité.

La professeure **Suzanne Philips-Nootens** (LL.B. 1980), qui a codirigé le mémoire de ce diplômé en droit et politiques de la santé, ne tarit pas d'éloges à son endroit : « J'avais rarement vu un mémoire de maîtrise aussi largement documenté. Son autonomie et son indépendance d'esprit dans la recherche du *vrai* et du *juste* sont indéniables. Perfectionniste, soucieux de maîtriser tous les tenants et aboutissants d'un sujet, M. Folot a bien l'étoffe d'un véritable chercheur. »

Les éditions Yvon Blais lui ont décerné le Prix du meilleur mémoire de maîtrise au Québec en 2011. L'ouvrage sera bientôt publié sous forme de monographie dans la collection Minerve.

MATHIEU PICHÉ-MESSIER ÉTOILE MONTANTE SELON L'EXPERT

Par Diane Bergeron

La distinction *Rising star* est un titre convoité. Par ce concours pancanadien, le magazine *L'Expert* honore annuellement 40 avocats de moins de 40 ans se démarquant dans l'exercice de leur profession et dans leur communauté. Pour 2011, quatre juristes exerçant au Québec prennent place au firmament des étoiles montantes. Parmi eux, **Me Mathieu Piché-Messier** (LL.B. 1997), associé chez BLG Montréal.

« C'est un très grand honneur que je partage avec ma famille et toute l'équipe de BLG, signale le récipiendaire. Cette récompense est collective, puisque beaucoup de gens m'ont aidé au sein du cabinet. »

Membre du groupe de litige commercial de BLG, Me Piché-Messier possède une expertise particulière dans les recours extraordinaires en matière d'anti-fraude commerciale, de piratage, d'espionnage industriel, de contrefaçon ainsi qu'en matière de protection des droits de propriété intellectuelle. Il est co-auteur d'un ouvrage intitulé *L'injonction et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich*.

Par ailleurs, Me Piché-Messier est engagé activement sur le plan social. L'offre de services juridiques de l'organisme Pro Bono lui tient particulièrement à cœur. En plus de siéger au CA de plusieurs



organisations caritatives, il est membre de Sortie 13, un groupe de leaders du Grand Montréal dédié à l'amélioration des conditions socio-économiques au Québec.

DANIELLE CÔTÉ JUGE EN CHEF ADJOINTE... ET PASSIONNÉE !

Par Diane Bergeron



La juge Danielle Côté reçoit la médaille Pierre Basile Mignault des mains de Me Alain Heyne, bâtonnier du Barreau de Saint-François en 2010-2011.

« Un pur plaisir! » Voilà ce que l'honorable juge **Danielle Côté** (LL.L. 1977) a ressenti à l'annonce de sa nomination en juin 2011 à titre de juge en chef adjointe responsable de la Chambre criminelle et pénale pour la Cour du Québec. Du même souffle, elle déclare qu'elle a toujours adoré siéger et qu'elle ne pensait jamais devenir « juge de gestion ». Comment expliquer sa bouffée de bonheur? « L'équipe! » répond-elle. Cette dernière est composée de six magistrats, dont la juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Elizabeth Corte.

« Je sens chez cette équipe la passion pour une justice accessible et respectueuse des justiciables. » Ça y est! Le mot « passion » est lancé! Impossible de ne pas l'employer, puisque la juge Côté l'incarne de toutes ses fibres et à travers tout son cheminement.

Ses nouvelles fonctions l'amènent à conseiller la juge en chef concernant les matières criminelles et pénales. Elle est responsable de plusieurs dossiers particuliers dont, entre autres, la justice en milieu autochtone et le traitement judiciaire de la toxicomanie. Elle est également appelée à présider les comités de sélection pour les postes de juges à la Cour du Québec relevant de la chambre criminelle et pénale.

Celle qui voulait être Perry Mason dès l'âge de 12 ans dispose d'une incroyable énergie. En plus de siéger pendant 17 ans à la Cour du Québec dans le district Saint-François en chambre civile et criminelle, la juge Côté a multiplié les engagements tout au cours de sa carrière : comités, conférences, publications foisonnent dans son CV... sans oublier les charges d'enseignement à la Faculté de droit, qu'elle a assumées avec dévouement de 1980 à 1998. Très attachée à son *alma mater*, elle s'est également impliquée au Conseil de Faculté pendant 12 ans.

Droit au cœur

Deux honneurs ont particulièrement touché la juge Côté. Celui qui figure en tête est le titre de « Professeure la plus appréciée par ses étudiants » pour l'année 1989. Une surprise totale pour cette enseignante exigeante et nullement complaisante envers les futurs juristes. Elle garde bien à la vue dans son bureau le certificat qu'on lui a remis ce soir-là.

Autre distinction qui lui va droit au cœur : la médaille Pierre Basile Mignault 2010, la plus haute récompense offerte par le Barreau de Saint-François. À cette occasion, la juge **Louise Leduc** (LL.B. 1987) a prononcé un vibrant hommage, y allant d'un verdict sans équivoque :

« Danielle est une leader. Elle n'est pas de passage, elle marque le parcours de ceux qui la côtoient. »

SAVIEZ-VOUS QUE ?

La juge Danielle Côté est présidente du chapitre canadien de l'Association internationale des femmes juges. Cette organisation, fondée en 1991, repose sur l'idée que les femmes juges occupent une position unique pour favoriser la protection et l'avancement des droits des femmes au sein des systèmes juridiques du monde entier. Les activités d'éducation et de sensibilisation de cette association se déploient dans 103 pays. Au Canada, elle s'emploie entre autres à organiser des conférences dans les universités pour encourager les étudiantes en droit à changer les choses et à envisager la carrière de juge.

LYSANNE PARISEAU-LEGAULT AMÉLIORER LA JUSTICE EN PASSANT PAR LA PROCÉDURE

Par Diane Bergeron

Me Lysanne Pariseau-Legault (LL.L. 1976) a récemment tiré sa révérence après avoir été coordonnatrice juridique du greffe de la Cour d'appel du Québec pendant 16 ans. Celle qui a été qualifiée de « virtuose accomplie de la procédure » a été au cœur de toutes les réformes procédurales des années 90 et 2000. Elle a également contribué à outiller des générations de juristes dans ce domaine par ses conférences, ses publications et ses formations, puisqu'elle a enseigné au Barreau pendant 10 ans.

« J'ai développé une véritable passion pour la procédure », affirme la juriste qui agissait comme courroie de transmission

entre les juges, les avocats du public et les avocats du privé. Pour bien exercer son rôle, elle s'est appliquée entre autres à lire tous les mémoires de la Cour d'appel, à évaluer le degré de complexité des dossiers, à regrouper ceux qui méritaient d'être traités ensemble, à négocier les temps d'audition demandés, bref à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité de la Cour.

« Me Pariseau-Legault a contribué de façon exceptionnelle à l'amélioration des services rendus aux justiciables », témoigne l'honorable Pierre A. Michaud, juge en chef de la Cour d'appel de 1994 à 2002. « Grâce à sa maîtrise de



la procédure civile, elle a suggéré de nombreuses modifications au Code de procédure civile et aux règles de pratique de la Cour. Elle a joué un rôle de premier plan dans notre lutte pour réduire les délais, qui sont passés de 48 mois à 11 mois en quelques années. »

Me Pariseau-Legault aura laissé sa marque, autant au sein de cette instance que parmi les avocats qu'elle a su servir avec une diligence et une efficacité remarquables. L'Association des avocats en droit de la famille lui a décerné le Prix personnalité de l'année en 2009. Une reconnaissance qu'elle attribue à sa rigueur et à son intégrité.

NICOLA DI IORIO RECONNU POUR SON ŒUVRE PRO BONO

Par Diane Bergeron

Me Nicola Di Iorio (LL.B. 1981) a reçu le Prix Excellence Pro Bono 2011 remis par *Le Monde juridique*. Le magazine souligne ainsi l'initiative de l'avocat associé de Heenan Blaikie Montréal qui a cofondé Cool Taxi. Ce prix honore l'engagement de juristes qui donnent du sens à leur profession en s'impliquant « pour le bien public ».

Me Di Iorio a vu sa vie basculer en juillet 2010 lorsque sa fille de 16 ans s'est retrouvée entre la vie et la mort. Elle et ses deux amies ont eu l'infortune de

monter à bord d'une voiture conduite par un jeune chauffard. « Cet accident n'aurait pas dû avoir lieu! », dénonce le père indigné. C'est pourquoi il cherche à apporter sa contribution pour éviter de tels drames.

Avec les pères des deux autres jeunes filles victimes de l'accident, Me Di Iorio a lancé Cool Taxi, un système de coupons prépayés échangeables uniquement contre des courses de taxi. Cette initiative assure un retour sécuritaire à la maison aux jeunes après leurs sorties.



Nicola Di Iorio, entouré des deux cofondateurs de Cool Taxi, François Rozon et Michel Méthot. Photo : Dany Doucet, *Journal de Montréal*

« Je partage ce prix avec tous ceux qui participent à sensibiliser les jeunes à la sécurité routière », témoigne le lauréat.

Cette reconnaissance revient aussi à sa fille Claudia. « Ma fille est une miraculée. Elle fait preuve d'une vitalité et d'une détermination incroyables. Les médecins ne pensaient pas qu'elle pourrait marcher à nouveau. Or après 18 mois de convalescence, elle a non seulement recouvré toutes les fonctions de la vie, mais elle est retournée aux études et réussit très bien. »

GENEVIÈVE CARTIER

DOCTO, BOULOT, MARMOTS

Par Stéphanie Raymond et Diane Bergeron

Elle est professeure de droit depuis l'âge de 25 ans, a eu quatre beaux enfants et détient un doctorat de l'Université de Toronto. *Superwoman*, **Geneviève Cartier** (LL.B. 1987)? « Non!, répond-elle en riant. J'ai marié *Superman!* »

La vérité est sans doute que la professeure Cartier et son mari **Louis Marquis** (LL.B. 1986) forment une *super équipe*. Ce dernier a aussi été professeur à la Faculté de droit pendant de nombreuses années, durant lesquelles il a également rempli les fonctions de vice-doyen à la recherche puis de doyen.

« J'ai marié un homme pour qui ma carrière était aussi importante que la sienne, et pour qui l'implication à la maison lui revenait autant qu'à moi, explique Geneviève Cartier. C'est ce qui a fait toute la différence. » À titre d'exemple, alors qu'il était doyen, monsieur commençait sa journée très tôt et c'est madame qui gérait la maison le matin. Mais c'est papa qui rentrait vers 17 h 30 pour cuisiner et faire manger les enfants.

Passionnée de recherche, Geneviève Cartier a entrepris un doctorat à l'Université de Toronto après neuf ans de carrière. « Pendant des mois, je passais quatre jours par semaine à Toronto, l'esprit tranquille : Louis veillait sur la marmaille. Et avec le sourire! Pour avoir lui-même fait un doctorat, il comprenait la charge de travail que cela représente, mais aussi l'immense satisfaction qu'on en retire. »

Énergie, organisation et humour

Même dans les meilleures conditions, la conciliation travail-famille exige une somme colossale d'énergie et beaucoup d'organisation... de même que l'apprentissage du lâcher-prise! « Impossible d'assister à quatre réunions de parents simultanément, de rivaliser avec Martha Stewart ou de ne pas perdre patience à l'occasion... Mais le sens de l'humour et la dédramatisation sont d'une grande aide », dit-elle avec l'à-propos qu'on lui connaît!

Au retour d'une fête matinale à la garderie, Geneviève Cartier croise une de ses collègues qui la regarde avec un sourire en coin. En passant devant un miroir, elle réalise qu'elle a oublié de faire disparaître les expériences de maquillage auxquelles s'est livrée la petite dernière quelques minutes plus tôt... Heureusement qu'elle n'était pas encore dans la salle de classe!



Après 22 ans comme professeure et maintenant que les enfants ont grandi (ils ont entre 15 et 22 ans), Geneviève Cartier dit traverser les meilleures années de sa carrière. « Au fil des ans, j'ai acquis une confiance et une expertise qui me permettent d'apprécier pleinement les défis de la recherche. »

Son plus grand accomplissement dans tout cela? « L'équilibre entre les différents aspects de mon existence, répond-elle. La carrière est toujours aussi exigeante, mais il y a la vie familiale aussi et le plaisir de voir les enfants tracer peu à peu leur voie. Et ils sont tous très occupés! », lance-t-elle avec une pointe de malice dans l'œil. Une manière de signifier que *les pommes* ne sont pas tombées bien loin de l'arbre?

SAVIEZ-VOUS QUE ?

La professeure **Geneviève Cartier** a été nommée directrice de la recherche au sein de la Commission Charbonneau. Son rôle consiste d'abord à épauler l'équipe chargée du volet d'enquête de la Commission, qui vise à établir l'existence d'activités de collusion et de corruption dans l'industrie de la construction, de même que son infiltration éventuelle par le crime organisé. La professeure Cartier dirigera également le travail de recherche et de réflexion entourant le mandat consultatif de la Commission, qui permettra de dégager des recommandations pour identifier, enrayer et prévenir la collusion et la corruption dans cette industrie. Elle exercera enfin un rôle de soutien à la rédaction du rapport.

QUAND LE LIBRE-ÉCHANGE ÉBRANLE LA DÉMOCRATIE

LE CAS DES OGM

Par Rollande Parent

À l'ère de la multiplication des échanges commerciaux, la logique marchande semble imposer ses dictats sur toute la surface du globe. Impacts environnementaux, répercussions sur la santé humaine, enjeux liés aux droits fondamentaux : des préoccupations citoyennes légitimes que les États peinent à défendre devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le cas des organismes génétiquement modifiés (OGM) illustre bien ce perpétuel combat.

Rencontre avec la professeure **Geneviève Dufour**, spécialiste en droit international économique et auteure de l'ouvrage *Les OGM et l'OMC* publié récemment aux Éditions Bruylant.

Dans votre livre, il ressort que les États sont bousculés par l'OMC et que celle-ci va même jusqu'à restreindre leurs pouvoirs. Le prix à payer à l'ère de la mondialisation ?

Il est vrai qu'aujourd'hui, les États n'ont plus vraiment le choix de monter dans le train de la libéralisation des échanges commerciaux orchestrée par l'OMC. En devenant membres de l'OMC, ils s'engagent à renoncer au protectionnisme. Mais, ils ne consentent pas pour autant à abandonner leur pouvoir souverain en toutes matières.

Mes recherches m'ont permis de constater que l'adhésion à l'OMC va bien au-delà de ce consentement. En effet, le grand maître du libre-

échange ne cherche plus uniquement à éviter le protectionnisme. Il contraint les États à accepter des produits et services qui ne respectent pas leurs exigences ou préférences sanitaires ou environnementales, voire leurs valeurs éthiques, morales et religieuses.

Un exemple concret ?

Le cas des pays européens qui essaient tant bien que mal de refuser l'importation de viande de bœuf traitée aux hormones démontre bien cette tendance autocratique. L'OMC a refusé le droit à l'embargo aux Européens alors que leur objectif n'était pas le protectionnisme, mais bien la protection, par précaution, de leur population et de leur environnement.

Pourquoi avoir choisi d'illustrer la tension entre les pouvoirs des États et de l'OMC par le biais des OGM ?

Les OGM sont des produits controversés et plusieurs spécialistes demandent un temps d'arrêt pour évaluer l'impact à long terme de leur culture et de leur consommation. Certains pays veulent donc répondre à ces préoccupations en maintenant les OGM hors de leurs frontières. Entre vous et moi, il s'agit là d'une action gouvernementale légitime, qui laisse croire à une certaine santé démocratique.

Selon l'OMC, il s'agit plutôt d'une limite au libre-échange. Partant, les États ont une marge de manœuvre extrêmement limitée pour répondre aux inquiétudes de leurs citoyens. La plupart ont donc décidé d'accepter les OGM sur leur territoire pour éviter une plainte à leur égard.

D'autres ont refusé et leur réglementation restrictive a été condamnée. Si bien qu'ils ont été contraints d'accepter les OGM. À défaut, ils se verraient imposer des sanctions économiques à hauteur de plusieurs millions de dollars.

Pourquoi l'OMC ne reconnaît-elle pas le droit aux États de limiter l'importation des OGM ?

C'est complexe. Pour résumer, l'OMC ne permet pas aux États d'agir tant qu'ils n'ont pas la preuve de la nocivité des OGM. Or cette preuve est très difficile à faire puisque cela exige des moyens techniques et scientifiques énormes, d'autant que ces données sont protégées par les règles du secret industriel.

Mais l'OMC accepte-t-elle qu'un État protège la santé ou l'environnement ?

L'OMC reconnaît que des considérations autres que commerciales peuvent être prises en compte. Toutefois, elle restreint énormément le recours à ces considérations, ce qui est bien normal puisque selon son mandat, la liberté de commerce doit primer. C'est pour cela que le besoin d'une meilleure gouvernance mondiale est si pressant.

En attendant que cette ère arrive, on tente de concilier bien imparfaitement ces diverses préoccupations avec les résultats que l'on constate : une planète qui met trop souvent de côté l'humain et l'environnement au profit des valeurs marchandes.

Des pistes de solutions pour aider les États à répondre aux besoins de leurs citoyens nonobstant leur appartenance



Même si les OGM sont des produits controversés, la plupart des États ont décidé de les accepter sur leur territoire pour éviter une plainte à leur égard.

à des organisations internationales comme l'OMC?

D'un point de vue pratique, il faut que les conseillers gouvernementaux connaissent mieux le droit de l'OMC, car son emprise est de taille.

À plus long terme, mon étude démontre la nécessité de penser la société internationale autrement. Nous devons exiger que les préoccupations citoyennes soient mieux prises en compte à l'échelle internationale. Ce faisant, il importe néanmoins de privilégier une certaine flexibilité, puisque ces préoccupations diffèrent d'un peuple à l'autre.

Il ne faut surtout pas chercher l'homogénéisation ou l'harmonisation des lois, des préférences ou des valeurs. La solution réside plutôt dans notre capacité à s'entendre sur des bases communes favorisant la vie en société. C'est là la raison d'être du droit international : préserver l'indépendance des États tout en encadrant leur nécessaire interdépendance.

L'important est de trouver le juste équilibre et de s'assurer de ne pas exclure le citoyen du processus. On part de loin, car le citoyen n'est pas considéré comme un sujet du droit international, mais les choses évoluent.

N'y a-t-il pas un risque de voir le citoyen baisser les bras?

Au contraire. Les gens se rendent bien compte qu'ils subissent ce qui se trame

au-dessus de leur tête. D'ailleurs, on peut dire que 2011 a marqué le retour en force du citoyen dans l'arène politique. Le Printemps arabe, les indignés de l'été européen et de l'automne américain, avec le mouvement « occupy », ont forcé les chefs d'État à remettre en cause les modèles existants. Le citoyen a un rôle à jouer. La démocratie, ce n'est pas de voter aux quatre ans, c'est d'établir un dialogue constant avec les décideurs. La santé démocratique relève donc tant des gouvernements que des citoyens.

À qui destinez-vous votre livre, fruit de votre thèse de doctorat?

D'abord aux responsables chargés par leur gouvernement d'élaborer les réglementations en matière d'OGM puisque mon analyse m'a permis d'identifier les meilleures manières de réglementer les OGM tout en minimisant les possibilités de contestation. Il s'adresse aussi aux avocats des ministères chargés de défendre leur pays devant l'OMC et aux dirigeants d'ONG qui veulent s'outiller pour défendre les droits citoyens.

Les chercheurs, professeurs et étudiants universitaires s'intéressant à l'OMC y trouveront pour leur part une analyse de l'impact du droit de l'OMC sur le pouvoir réglementaire des États en général.



La professeure Geneviève Dufour, auteure de l'ouvrage *Les OGM et l'OMC*.

GENEVIÈVE DUFOUR

ÉTUDES

- LL.B. et LL.M, UQAM, 1998 et 2003
- Doctorat en droit, Paris XI – Paris Sud, 2009

DOMAINES

- Droit international économique
- Droit international public
- Droit des biotechnologies
- Sciences et droit

CARRIÈRE

- Professeure à la Faculté de droit depuis 2008
- Responsable du nouveau cheminement en droit international et politique internationale appliqués de la maîtrise en droit
- Vice-présidente de la Société québécoise de droit international
- Vice-présidente du Réseau francophone de droit international



Rafaël Primo-Ferraro à l'endroit exact où Mohamed Bouazizi s'est immolé par le feu le 17 décembre 2010. Cet événement a entraîné le déclenchement du Printemps arabe.



Un bulletin de vote des premières élections libres de la Tunisie.

INCURSION AU CŒUR DU PRINTEMPS ARABE

Par Rafaël Primeau-Ferraro, étudiant en droit-MBA

En décembre 2010, les yeux du monde entier se sont tournés vers la Tunisie où une révolte populaire sans précédent est parvenue à renverser la dictature qui sévissait depuis des décennies. Ce soulèvement, qui en a entraîné plusieurs autres dans les pays arabes, a suscité chez moi un véritable intérêt pour la région. À un point tel que je me suis mis activement à la recherche d'un stage en Tunisie pour la session d'automne 2011.

Travailler dans un système judiciaire en pleine mutation – pour ne pas dire en plein chaos! – comporte son lot de défis et de surprises. C'est ce genre d'expérience que j'ai eu la chance de vivre en collaborant avec la Fondation Friedrich Ebert Stiftung Tunis, un organisme à but non lucratif dont le mandat principal consiste à faire la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

En plus d'œuvrer sur des mandats juridiques de toutes sortes, j'ai eu l'occasion de suivre de très près l'actualité politique du pays. En effet, l'organisation dont je faisais partie publiait quotidiennement un journal en ligne et on m'a offert de participer à la couverture de la campagne électorale.

L'Histoire sous les yeux et sous la plume

Durant les mois d'octobre et de novembre, j'ai ainsi écrit plus de 50 articles et reportages en français et en anglais pour le journal internet. En endossant le rôle de journaliste amateur, j'ai eu un accès privilégié aux événements et aux protagonistes. Une expérience intense et extrêmement formatrice!

Une autre de mes tâches fut d'organiser des activités politiques (conférences, débats, discussions). On y réunissait des activistes, des candidats à l'élection, des journalistes et des professeurs

d'université. Lors de ces événements parfois hauts en couleur, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes très impliquées dans le processus de transition vers la démocratie, allant d'activistes ayant été emprisonnés sous le régime dictatorial aux candidats ayant remporté un siège à l'élection. Quelques-uns parmi ceux-ci m'ont même permis de les accompagner durant une journée de campagne électorale afin de réaliser un reportage.

Le 23 octobre avaient lieu les premières élections libres de l'histoire de la Tunisie. Imaginez : 111 partis, plus de 11 000 candidats et des bulletins de vote contenant souvent plus de 70 choix, truffés de photos pour que les analphabètes puissent identifier leur candidat. Le passage vers la démocratie s'annonçait chaotique.

Au grand soulagement de tous, le jour de l'élection a été très calme et le processus électoral a suivi son cours tout bonnement. Que de sensations pour moi de voir tous ces citoyens faire la file devant les bureaux de vote et en sortir le sourire aux lèvres, montrant fièrement leur index teinté de bleu (une astucieuse mesure de sécurité pour prévenir les fraudes électorales)! Cette journée-là, la démocratie a finalement triomphé en Tunisie.

Le simple fait d'avoir pu vivre pendant quelques mois au cœur de la révolution du printemps arabe et d'avoir vu de mes propres yeux un peuple marcher pacifiquement vers la démocratie constitue un souvenir impérissable pour moi. Plus qu'une expérience de stage, ce séjour m'aura laissé une empreinte pour la vie.

Tous les articles de Rafaël Primeau-Ferraro sur les élections en Tunisie sont en ligne à : tunisieelections.blogspot.com.

DÉMYSTIFIER L'INSPECTION PROFESSIONNELLE POUR LES NOTAIRES

Par Me Jocelyne Pellerin

Me Jocelyne Pellerin (LL.L. 1974, DDN 1975) a été la 2^e femme à occuper le poste d'inspecteur à la Chambre des notaires du Québec. De 1994 à 2011, elle a sillonné la province avant de devenir adjointe à la direction de l'inspection. Me Pellerin a également été registrateur-adjoint au Bureau de la publicité des droits à Stanstead après avoir œuvré comme notaire en pratique privée pendant 17 ans.

Tous les notaires du Québec reçoivent régulièrement la visite d'un inspecteur de la Chambre des notaires. Vous vous demandez pourquoi cette pratique et comment fonctionne-t-elle? Sachez d'abord qu'il existe plusieurs types d'inspections et que c'est le Code des professions qui édicte les règles concernant l'inspection pour tous les ordres professionnels. Dans tous les cas, le but ultime de l'exercice est bien sûr la protection du public, mission première de tout ordre professionnel.

La Chambre des notaires du Québec dispose d'un Comité d'inspection composé de sept membres. Il est assisté par une équipe d'inspecteurs qui sillonnent le territoire québécois. Si c'est le Conseil d'administration qui détermine annuellement le programme de surveillance générale du Comité, celui-ci a toute la latitude pour déterminer les modalités de surveillance de l'exercice de la profession.

L'inspection régulière

Il s'agit de l'inspection la plus fréquente. Elle consiste en un survol de la pratique du notaire. Par échantillonnage, certains dossiers et actes sont vérifiés ainsi que

la comptabilité en fidéicommiss. Depuis quelques années, un nouveau volet s'est ajouté à la vérification : la sécurité de l'information en général, qui porte entre autres sur la confidentialité des données manuscrites et informatiques et sur la conservation sécuritaire des documents.

Autres vérifications essentielles

Au Québec seulement, plus de 50 milliards \$ annuellement sont déposés dans les comptes en fidéicommiss des notaires. Ces sommes colossales imposent une vigilance accrue. L'inspection de la comptabilité en fidéicommiss peut se faire sans aucun avis préalable, au contraire de l'inspection régulière qui doit être précédée d'un avis réglementaire. Le notaire visité l'est d'une manière aléatoire et, à l'occasion, le comité peut décider de faire un blitz dans une région donnée. L'inspecteur porte une attention particulière aux différentes pièces de comptabilité manuscrites et informatiques.

Il peut s'avérer que la compétence d'un notaire soit remise en question, soit à la suite d'une inspection ou sur demande du syndic ou du Conseil d'administration.



Dans ce cas, la vérification sera beaucoup plus exhaustive puisque les conclusions du rapport d'inspection pourraient compromettre la carrière du notaire. Ce dernier pourrait se voir imposer un stage, un cours de perfectionnement ou les deux, de même qu'une limitation ou une suspension de son droit d'exercice.

Le Comité dispose de plusieurs autres dispositifs de surveillance : programme d'accompagnement professionnel à l'attention des nouveaux notaires, questionnaire d'auto-évaluation préalable à la première inspection, vérification du rapport annuel de la comptabilité en fidéicommiss soumis par tous les notaires, et bien d'autres encore. Grâce à cette gamme d'outils, on peut affirmer que la Chambre remplit bien sa mission de protéger le public.

PRÉSERVER LA DIGNITÉ ET L'INTIMITÉ À L'ÈRE DE L'INFORMATION

Par Me Chantal Bernier

Chantal Bernier (LL.B. 1978) est commissaire adjointe à la protection de la vie privée du Canada depuis 2008. Elle a été sous-ministre adjointe au ministère des Affaires autochtones et du Nord ainsi qu'à Sécurité Publique Canada, après avoir œuvré notamment au Bureau du Conseil Privé et au ministère de la Justice.



Il semble qu'on ne puisse ouvrir un journal aujourd'hui sans y trouver une autre menace à la vie privée. Des exemples? Le Plan d'action sur la sécurité du périmètre entre le Canada et les États-Unis, la surveillance policière, les innovations de la publicité en ligne. La protection de la vie privée est un droit confronté aux avancées de la technologie de l'information, à la découverte du trésor de l'information génétique, aux impératifs de la lutte au crime et au terrorisme ainsi qu'aux pièges de la nouvelle agora du cyberspace, les réseaux sociaux.

Comment affirmer les principes immuables du droit à la vie privée tout en s'adaptant à la mouvance actuelle? C'est le mandat du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Voici deux dossiers concrets qui illustrent les enjeux en cause.

Le Plan d'action sur le périmètre de sécurité Canada – États-Unis

Le 7 décembre dernier, le Premier ministre Stephen Harper et le Président Barack Obama rendaient public un plan d'action afin de guider l'ouverture de la frontière aux échanges commerciaux tout en renforçant le cadre de sécurité.

L'initiative semble être un mariage parfait si on ne tient pas compte de la dot : l'élargissement des règles à la frontière passe par l'accroissement du partage de données personnelles entre les deux États.

Dans ce cas, les enjeux relatifs à la vie privée sont multiples : le droit canadien, qui protège les données personnelles, sera-t-il préservé dans cette entente? À quelles conditions se fera l'échange de renseignements personnels? Comment les États-Unis utiliseront-ils les données personnelles des Canadiens?

Conscients du caractère critique de ces enjeux, les deux gouvernements ont inclus la clarification de ces questions dans le Plan d'action. Le gouvernement du Canada s'est engagé à soumettre à la révision de notre Commissariat les mesures qui comportent des répercussions relatives à la vie privée. C'est donc un dossier à suivre.

Les paramètres de confidentialité sur Facebook

En 2008, notre Commissariat a été saisi d'une plainte contre le géant des réseaux sociaux. On alléguait que Facebook compromettrait la vie privée des usagers

par des politiques de confidentialité trop vagues pour donner lieu à un consentement éclairé et en divulguant aux compagnies de publicité les renseignements personnels des usagers.

Dans notre rapport d'enquête de 2009, nous avons trouvé Facebook en faute à l'égard des paramètres de confidentialité. Nous avons exigé et obtenu leur clarification. À l'égard de la publicité en ligne, nous n'avons trouvé aucune preuve que Facebook transmettait les renseignements personnels des usagers aux publicitaires, mais plutôt des informations colligées et dépersonnalisées.

Depuis notre premier rapport d'enquête, les paramètres de confidentialité de Facebook n'ont cessé de changer. Nous avons fait enquête à l'égard d'autres plaintes contre Facebook et nous restons à l'affût de tout développement.

Pour consulter le rapport d'enquête concernant Facebook et pour s'informer au sujet du Plan d'action sur le périmètre de sécurité Canada – États-Unis : priv.gc.ca

D'UN PRÉSIDENT À L'AUTRE

Bon vent !

Par André-Gilles Brodeur et William Dufort

Sept ans déjà que nous avons pris la barre de ce beau navire appelé « ADDUS », en tant que président et vice-président du CA.

À l'époque, des sirènes nous proposaient une fusion dans le grand tout universitaire du Réseau. Parce que nous avons toujours cru que notre attachement premier et le plus fort était avec les professeurs et les collègues de notre faculté, nous avons décidé de continuer à naviguer sur notre propre barque, celle mise à l'eau par quelques visionnaires en 1979.

Avec les différents marins qui ont donné du service sur le CA, nous avons maintenu le cap du fier sentiment d'appartenance envers notre faculté.

Après six Retrouvailles annuelles, cinq événements printaniers et un maillage de plus en plus efficace avec la direction facultaire, il est temps pour nous de laisser la barre. Comme le chantait Charlebois « Y en aura d'autres plus jeunes, plus fous... ». Question que la transition se fasse en douceur, nous ferons encore un peu de temps comme simples marins au CA.

Bon vent à ceux qui prennent la barre, **Neville-Warren Cloutier** (LL.B. 1982) et **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005)! Et bonne mer à ce beau navire appelé « ADDUS »!

André-Gilles Brodeur (LL.L. 1971)
William Dufort (LL.L. 1971)

Hissez les voiles !

Par Neville-Warren Cloutier

Certes, en lisant le texte « Bon vent! », je trouvais cette marée montante inspirante. Rien d'un Traité en droit maritime ou du vague à l'âme qui nous coule vers le fond. Comme tout bon descendant de marin, j'ai entendu l'appel de la mer (Mère Faculté de droit) et suis monté à bord du CA en 2006.



Le nouveau président de l'ADDUS, Me Neville-Warren Cloutier.

Était-ce une galère? Disons qu'après avoir ramé quelques coups, je me suis vite rendu compte que l'ADDUS était loin du rafirot ou du radeau de la Méduse, mais plutôt un fabuleux navire amiral mené de main de maître par mes prédécesseurs, **André-Gilles Brodeur** et **William Dufort** qui, d'escale en escale (en termes Addussiens : les retrouvailles annuelles), ont établi une notoriété enviable et créatrice d'appartenance à notre *alma mater*.

Ils ont attiré à leur gouvernail, un formidable équipage composé de loups (louves) de mer aguerris. Mieux encore, malgré leur départ respectivement à la présidence et à la vice-présidence, loin de sauter du navire, ils ont choisi de rester à bord. La navigation ne sera que meilleure.

Mon collègue Alexandre McCormack et moi, fiers de l'héritage laissé par nos timoniers, entendons voguer avec confiance et foncer, cap sur l'océan de l'avenir. Pirates s'abstenir!

En 2012, nous accueillerons les promotions se terminant par les chiffres 2 et 7. On me pardonnera certes un léger tangage pour ma promotion (1982) qui fêtera alors ses 30 ans. Rassurez-vous, toutes promotions confondues, nous aurons droit à tout un abordage.

Me Neville-Warren Cloutier (LL.B. 1982)
Président de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)



RETROUVAILLES 2011

TROIS FOIS PLUS DE DIPLÔMÉS RAVIS

Pas moins de 200 personnes ont franchi les portes du Théâtre Granada le 29 octobre dernier, lors des retrouvailles des promotions se terminant par 1 et par 6. Un record d'achalandage depuis la mise sur pied de la formule aux cinq ans, qui réunit tous les diplômés fêtant leur promotion par multiple de cinq ans (5, 10, 15, 20...). Cette approche a permis de tripler le nombre de participants en cinq ans!

Bel accomplissement pour le président sortant de l'ADDUS **André-Gilles Brodeur** (LL.L. 1971) : « La centaine de diplômés qui ont siégé au CA de l'ADDUS depuis ses débuts ont toujours eu pour but d'entretenir un fort sentiment d'appartenance envers la faculté qui nous a formés. De vous voir nous conforte à l'idée que nous avons réussi notre mission ».

L'événement était présidé par deux diplômées de renom, soit les juges **Carole Hallée** (LL.B. 1981) et **Line Samoisette** (LL.B. 1981). Certains diplômés arrivaient d'aussi loin que Rouyn-Noranda et les Îles-de-la-Madeleine. Sans oublier la présence

de deux ambassadeurs de la Faculté de droit : **Jacques Lemay** (LL.L. 1967) et **Raymond Royer** (LL.L. 1966).

C'est avec beaucoup de plaisir et une grande curiosité que quelque 70 personnes ont revisité dans l'après-midi les lieux qui les ont vus devenir des juristes prometteurs. Certains ont d'ailleurs assisté à l'une des deux conférences offertes par la Faculté pour des fins de formation continue. Intéressant retour aux sources!

La promotion 1981 se mobilise

La rectrice de l'UdeS **Luce Samoisette** (LL.B. 1981) et le directeur général de la Fondation de l'UdeS **François Dubé** (LL.B. 1981) ont eu la brillante initiative de lancer un défi à tous les diplômés de la promotion 1981 : contribuer généreusement aux priorités de la Faculté de droit, dont la modernisation de la bibliothèque de droit. Au jour des retrouvailles, une somme de 25 000 \$ avait déjà été recueillie.



Les présidentes d'honneur Carole Hallée et Line Samoisette.



Quelques diplômés de la promotion 1981, dont les deux instigateurs de la mobilisation. France Bergeron, François Dubé, Line Samoisette, Roger Fournier, Roch A. Fournier et Luce Samoisette.



Le doyen Sébastien Lebel-Grenier entouré de deux Ambassadeurs de la Faculté de droit : Jacques Lemay et Raymond Royer.



La promotion 1966



La promotion 1971



La promotion 1976



La promotion 1981



La promotion 1986



La promotion 1991



La promotion 1996



La promotion 2001



La promotion 2006

COCKTAILS DU PRINTEMPS

Vous exercez dans la grande région métropolitaine? L'ADDUS a le grand plaisir de vous convier à un cocktail de réseautage le 23 mai prochain. Un rendez-vous à ne pas manquer pour revoir vos amis et connaissances de la Faculté!

L'événement a pour thème «Femme de carrière». Une autre façon pour l'ADDUS et la Faculté de souligner le 70^e anniversaire de l'accession des femmes au Barreau du Québec, célébré au cours de l'année 2011. **Me Lynda Durand** (LL.B. 1983) assurera la présidence d'honneur de ce cocktail. Me Durand est présidente et copropriétaire des Productions Ostar inc. depuis 1997. Elle est également présidente du CA de l'Université de Sherbrooke.

Date : **23 mai**, de 17 h 30 à 19 h 30
Lieu : **Club universitaire de Montréal** (2047, rue Mansfield)
Information : USherbrooke.ca/droit/diplomes
(menu «Activités de l'ADDUS»)
Inscription : addus@USherbrooke.ca



Lynda Durand



Yvon Garneau

Un autre cocktail vient tout juste de se tenir à Drummondville sous le thème «Le droit à la Une». L'événement – une primeur dans la région Centre-du-Québec! – a eu lieu le 12 avril dernier à l'Hôtel et Suites Le Dauphin. Le président d'honneur de cette activité, **Me Yvon Garneau** (LL.B. 1980), est souvent cité dans les médias de par son rôle de coroner. Me Garneau est également avocat en pratique privée chez Garneau, Maltais, Bonin de Drummondville.

RETROUVAILLES 2012

MESSAGE AUX PROMOTIONS 1957, 1962, 1967, 1972, 1977, 1982, 1987, 1992, 1997, 2002 ET 2007

C'est avec grand plaisir que l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke vous invite à participer aux Retrouvailles 2012, qui auront lieu à Sherbrooke le samedi **27 octobre prochain**. Un événement à ne pas manquer!

Information :
USherbrooke.ca/droit/diplomes
(menu Activités de l'ADDUS.
Détails à venir au cours des prochaines semaines.)
addus@USherbrooke.ca
819 821-8000, poste 63561
1 800 267-8337, poste 63561

Coupon d'inscription – Retrouvailles du 27 octobre 2012

Nom : _____

Promotion : _____ Nombre de personnes (encercler) : 1 2

Nom de la personne qui m'accompagnera :

Est-ce une personne diplômée de notre Faculté? Oui Non

Courriel pour recevoir une confirmation d'inscription : _____

Paiement joint (cocher)

<input type="checkbox"/> Inscription pour une personne	73,93 \$
TPS 5 % 108161076	3,70 \$
TVQ 9,5 % 1006150744 TQ0005	7,37 \$
Total	85,00 \$
<input type="checkbox"/> Inscription pour deux personnes	126,11 \$
TPS 5 % 108161076	6,31 \$
TVQ 9,5 % 1006150744 TQ0005	12,58 \$
Total	145,00 \$

Chèque à l'ordre de :

Faculté de droit – UdeS

Postez ce coupon et
votre paiement à :

Faculté de droit
ADDUS
Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

CLINS D'ŒIL

Berthold, Sylvie (1978, DDN 1979) **Lagassé, Louis** (Docteur d'honneur de l'UdeS 1998), **Paré, Denis** (1976, DDN 1977) – Ont reçu la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec.

Borduas, Luc R. (1978), **Coutu, Michel** (1980), **Paré, Denis** (1976, DDN 1977), **Royer, Raymond** (1966) et **Samoisette, Luce** (1981, DDN 1982) – Ont été nommés au Conseil des gouverneurs des Jeux d'été du Canada 2013 à Sherbrooke.

Cardin, Pierre (1982) – Exerce à Munich, où il a été nommé vice-président senior du Groupe Export Compliance pour le géant européen de l'aéronautique et de la défense EADS. Me Cardin oeuvre au sein du groupe EADS depuis plus de 20 ans et a occupé ses fonctions à Toulouse, à Paris et, tout récemment, à Washington.

Cassar, Matthew (2008) – A été nommé, avec son frère Peter, Personnalité du mois de décembre 2011 par le Réseau Action TI au Québec. Il est cofondateur de l'entreprise d'hébergement Internet SherWeb.

Charlebois, Pierre-Olivier (2003) – A été nommé associé chez Fasken Martineau. Il exerce en droit de l'environnement, de l'énergie et des changements climatiques.

Chartrand, Claude (1978) et **Gallant, Denis** (1988) – Ont été choisis comme commissaires pour la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Coutu, Michel (1980) – Est administrateur au CA de l'Accélérateur pour la création d'entreprises technologiques (ACET), un organisme à but non lucratif de Sherbrooke qui aide les jeunes entrepreneurs à se lancer en affaires.

Desmarais, Geneviève (1997, LL.M. 2000) – S'est jointe à la Banque de développement du Canada (BDC) à titre de vice-présidente adjointe, Affaires juridiques.

De Zordo, Alexander (1992) – A été désigné pour assumer les fonctions de président du conseil d'administration de Pro Bono Québec. Me De Zordo est associé et coordonnateur régional de la section Litige chez BLG.

Dubé, Robert (1987) – Est l'un des sept administrateurs de Magog Technopole. Il est associé principal chez Trebora Conseil, une firme spécialisée en stratégie et en gouvernance durable.

Durand, Linda (1983) – A été nommée présidente du CA de l'Université de Sherbrooke. Elle est la première femme à accéder à cette prestigieuse fonction. Me Durand est présidente et copropriétaire des Productions Ostar inc. depuis 1997.

Émond, Annie (1988, DDN 1999) – A reçu le titre d'« Avocat AJBM de l'année 2011 » dans la catégorie du droit pénal et criminel par l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Elle exerce au sein du cabinet Boro, Polnicky, Lighter.

Émond, Michèle (1987) – Est la secrétaire générale du Bureau de l'ombudsman de Sherbrooke.

Gingras, Patrick (1997) – A publié *Actes illicites sur Internet : Qui et comment poursuivre?* aux Éditions Yvon Blais.

Godon, Yves-André (1984) – A été nommé président de GDI-Distinction, GDI-Emplo et Modern Concept d'entretien.

Laguë, Luce (1992), **Paré, Myriam** (2001, DDN 2002) – Font partie des dix commissaires bénévoles du Bureau de l'ombudsman de Sherbrooke.

Lemieux, Diane (1983) – A été nommée finaliste comme Femme de l'année « les battantes » de la revue *Châtelaine*.

L'Heureux, Karine (2010), **Maillé, Marie-Ève** (2009) – Ont joint les rangs du cabinet sherbrookoïse Monty Coulombe.

Moreau, Bernard (1979) – S'est joint au cabinet Kaufman Laramée à titre d'associé, où il dirige un nouveau service en droit du travail et de l'emploi.

Rheault, Matthieu (1999) – A été nommé associé avec participation chez McCarthy Tétrault. Il fait partie du groupe Droit des affaires.

Richard, Geneviève (1996) – Est chef du contentieux chez Belron Canada.

Routhier, Marie-Claude (M. fisc. 2001) – S'est jointe au bureau de Montréal du cabinet Lapointe Rosenstein Marchand Melançon en tant que notaire spécialisée en fiscalité.

Roy, Alain R. (1999) – Est directeur général adjoint de la MRC de la Haute-Yamaska.

Royer, Raymond (1966) – Est champion national chez les 70 ans et plus dans la division Super senior du Classique Steve Stevens 2011 de tennis. Il demeure également administrateur au sein de la Corporation financière Power.

Slatkin, André (LL.M. 2009) – Exerce en droit des affaires dans un cabinet de Perpignan en France.

Tardif Malek, Sam (1998) – A cofondé le site internet Selexion destiné aux avocats et à leur clientèle. Cet outil vise à mettre au point des solutions novatrices pour le Québec juridique par le biais des technologies de l'information et de la communication.

Wisniewski, Jeremy (2001) – A été nommé associé chez McCarthy Tétrault. Il pratique dans le domaine du litige commercial et civil.

NOUVEAUX MAGISTRATS

Dionne, Louis (1982) – A été nommé juge à la Cour du Québec. Il était auparavant directeur des poursuites criminelles et pénales et sous-procureur général pour les poursuites criminelles et pénales au Québec.

Paradis, Suzanne (1980) – A été nommée juge à la Cour du Québec. Elle était auparavant associée à l'étude Paradis Tourigny Duchesne de Drummondville.

Riendeau, Julie (2003) – A été nommée juge à la Cour du Québec. Elle était auparavant avocate-conseil au sein de l'équipe des crimes économiques et de l'équipe intégrée de la police des marchés financiers.

Roy, Mélanie (1996) – A été nommée juge à la Cour du Québec. Elle était auparavant chef du contentieux du Centre jeunesse de la Montérégie.

DONNEZ DE VOS NOUVELLES

communication.droit@USherbrooke.ca

Paroles de droit les diffusera avec plaisir !

NOUVELLES DES DIPLÔMÉS



« Ma formation universitaire m'a grandement aidé dans ma réussite. C'est maintenant à moi d'aider mon Université dans son développement. »

La générosité fait partie du programme

Jocelyn Gaudette a obtenu son diplôme de droit en 1974. Avocat et administrateur retraité, il soutient la Faculté de droit au moyen d'un **don planifié** sous forme d'assurance vie.

Plusieurs façons de donner.
USherbrooke.ca/droit/dons

Appuyer mon alma mater.

Contribuer à l'excellence de la relève en droit.

Réussir
en mobilisant mes pairs.



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE